

05 Comment nous solliciter ?



1 Prise de contact



2 Expression du besoin, étude de faisabilité et planification



3 Validation et prise de décision

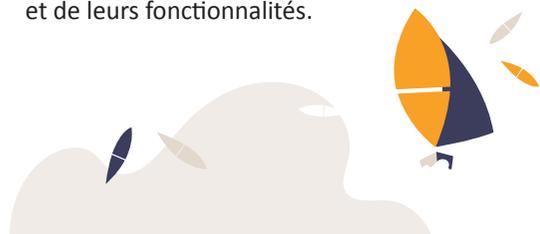


4 Signature de la convention



06 Nos exemples de réalisations

- **Mise en place d'interface** entre deux solutions logicielles pour l'échange de données.
- **Rédaction des cahiers des charges** pour le remplacement et la mise en place d'une solution téléphonique.
- **Animation de projet et accompagnement** au déploiement d'une solution métier.
- **Accompagnement des utilisateurs** dans l'utilisation des solutions et de leurs fonctionnalités.



07 Qui contacter ?

Mission développement
Mail : ntic@cdg22.fr



Centre de Gestion
des Côtes d'Armor

1, rue Pierre et Marie Curie
ELEUSIS 2
BP 417 - 22194 Plérin cedex

Site www.cdg22.fr



Guide mission Chef de projets informatique mutualisé

Vous accompagner
dans la mise
en œuvre de projets
informatiques



01 Le contexte

Dans un environnement où les besoins liés aux systèmes d'information évoluent en permanence, il est essentiel de s'adapter en continu aux exigences croissantes en matière de sécurité, de conformité réglementaire, d'expertise technique et de gestion de projets.

Vous avez un projet autour du système d'information (mise à jour, évolution), de l'intégration d'un nouveau logiciel (pilotage du projet, expression de besoin, coordination de projet) et vous ne disposez pas des ressources disponibles ? Nos chefs de projets mutualisés peuvent répondre à votre problématique.



02 Le chef de projets informatiques

Véritable chef d'orchestre, il peut :



Assurer la planification des projets, l'estimation des coûts, le respect des délais ainsi que la qualité des livrables



Réaliser les études dans le cadre d'une comparaison de solutions



Délimiter le périmètre de la mission



Rassembler les équipes métiers et experts techniques



Mobiliser les ressources internes et externes de l'organisation



Former les utilisateurs
Accompagner dans la phase du changement



Documenter les processus et les procédures



Auditer et guider dans l'utilisation et le déploiement des projets

Il peut également être amené à réaliser des développements pour des besoins complémentaires ou d'interfaçage.



03 L'accompagnement du CDG22

Le Centre de Gestion 22 met à votre disposition une équipe dédiée d'informaticiens :

- Bénéficiant d'une **expertise pluridisciplinaire et polyvalente**,
- Ayant une **parfaite connaissance de l'environnement territorial et des collectivités**,
- Travaillant en **transversalité avec des experts du CDG** (Délégué Protection des Données, juriste, système d'information, Ressources Humaines, métier, ...).

04 Un accompagnement à la carte, en fonction de vos besoins

Conseils personnalisés / Étude préalable

Planification, estimation des coûts et cadrage
Rédaction des expressions de besoins

Recherche de solutions / technologiques au regard de l'expression des besoins
Rédaction du cahier des charges technique

Animation du projet
Assistance aux tests

Accompagnement au déploiement
Suivi des réunions et points d'avancement

Maintenance, étude d'amélioration, accompagnement dans vos projets
Conception, migration de données, développement

